

Arrêté N°30-2022-10-053

Portant état définitif des candidatures enregistrées à la Sous-préfecture du Vigan
pour le premier tour de l'élection municipale partielle complémentaire
du 23 octobre 2022

commune de ST FELIX DE PALLIERES

La Sous-préfète du Vigan,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L 225-4 et R 28,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires aux 15 et 22 mars 2020 portant convocation des électeurs ;

Vu la démission de Mme Dorothee LARGUIER en date du 25 mai 2020 de son mandat de conseillère municipale ;

Vu la démission de M. Michel SALA de sa fonction de maire de la commune de St Félix de Pallières en date du 2 août 2022 et conservant son mandat de conseil municipal ;

Vu le caractère incomplet du conseil municipal pour élire le maire et les adjoints ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2022-08-050 du 26 août 2022 fixant la date de l'élection municipale partielle complémentaire de St FELIX DE PALLIERES, portant convocation des électeurs et fixant le délai de dépôt des candidatures ;

Vu les candidatures régulièrement déposées à la Sous-préfecture du Vigan ;

Sur proposition de la Sous-préfète du Vigan,

ARRÊTE

Article 1 :

L'état définitif des candidatures enregistrées à la Sous-préfecture du Vigan pour le premier tour de l'élection municipale partielle complémentaire du 23 octobre 2022, de la commune de St FELIX DE PALLIERES, afin d'y pourvoir UN (1) siège de conseiller municipal, est le suivant :

- FONTAINE Isabelle

Article 2 :

- le secrétaire général de la Sous-préfecture du Vigan,
- la commune de ST FELIX DE PALLIERES.

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, inséré sur le site internet de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr) et affiché aux emplacements habituels dans la commune de St FELIX DE PALLIERES.

Le Vigan, le 6 octobre 2022.

La Sous-préfète du Vigan,



Saadia TAMELIKECHT.